

Une division ambiguë: L'immigration et la société civile en France

Kristen Johnson

Fall 2007

Program: France: Cultural Integration and the New Europe

Advisor: Xavier Nilhau

Academic Director: Isabelle Jaffé

Sending School: Point Loma Nazarene University

Major: International Studies

Copyright permission

The author hereby does grant the School for International Training the permission to electronically reproduce and transmit this document to the students, alumni, staff, and faculty of the World Learning Community.

The author hereby does grant the School for International Training the permission to electronically reproduce and transmit this document to the public via the World Wide Web or other electronic means.

The author hereby does grant the School for International Training the permission to reproduce this document to the public in print format.

OR

The author hereby grants to the School for International Training permission to reproduce either electronically or in print format this document in whole or in part for library archival purposes only.

Student (please print name): Kristen Johnson

Signature:

Date: 12/06/2007

Abstract

Brief description of project:

Struck by the overwhelming debate and cultural emphasis on the issue of immigration in French society, I decided to explore the complex relationship between the non-profit organizations that give social services to various immigrant communities and the government. Through eight interviews with non-profits, government agencies, and political organizations, I concluded that the non-profits compensate for the faults of the French government by more accurately addressing the social issue of immigration. Beyond the non-profits, though, it is civil society in general that has the legitimacy of discourse over the State through its championship of universal rights and international integration. The paradox that we are left with is how to incorporate universal rights into national laws and maintain a system of social welfare if all people have the right to be immigrants.

Les marchés, gouvernements, et cultures du monde aujourd'hui interagissent et réagissent au niveau international. Plus en plus on a l'impression d'être attaché aux autres peuples en autres pays, et cette impression change la politique interne des nations encore souveraines. Cette l'immersion internationale qui est incontournable présente des difficultés pour plusieurs pays, chaque avec une histoire et identité unique. Je suis arrivée en France à la fin d'août 2007 pour étudier « l'intégration culturelle et le nouvel Europe » avec SIT. Ma première impression de la tension en France lié à cette issue a été la création du poste du Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement en mai 2007. Peut-être il y a le danger de la perte de l'identité française à cause de l'immigration ? Dès que mon arrivé en France, une après l'autre des événements autour de la question de l'immigré en la société française se sont surfacés. Je me souviens particulièrement le 11 septembre 2007, quand Mr le Président Sarkozy a annoncé au public que les préfets n'avaient pas fait assez expulsions et de reconduites à la frontière des immigrés en France. Les décisions politiques et animations sociales m'ont montré une société et politique française de changement et parfois, d'inquiète. J'avais l'impression d'être entourée par le discours sur l'immigration ici. Il fallait du temps pour digérer tous ces paroles, nouvelles, et information avant que j'aie pu formuler clairement mes propres idées. J'ai décidé d'avoir des expériences, lire, et écouter.

Mes expériences autour de cette question étaient multiples et variés. En Septembre, j'ai vu des films réalisés par TV Bruits (une télévision associative) sur les « sans-papiers » en Toulouse à une réunion du magazine alternative, Friture. Un des films, « Latifa. Un toit, des papiers et d'être tranquille, » a raconté l'histoire de 23

familles « en attente d'une régularisation de leur situation » en Toulouse qui « se retrouvent à la rue » en 2006.¹ Plusieurs associations les a pris en charge et les a données des hébergements. À l'époque je n'ai pas bien compris tout le français des films, mais j'ai remarqué l'inquiète, la tristesse, et le désespoir. Plus tard je suis allée au quartier de Mirail, où se trouve une grande population immigré et surtout maghrébine. J'y suis venue pour un repas-débat hebdomadaire à une association qui s'appelle TO7, où une équipe travaille avec des personnes (souvent d'origine étrangère) en difficulté. J'ai vu le petit film que l'agence l'ANAEM utilise pour s'introduire aux étrangers, film « Vivre Ensemble en France. » J'ai remarqué comme il a présenté les valeurs françaises, la présence de l'égalité homme-femme, l'importance de l'apprentissage de la langue française, la possibilité de travail, et le Contrat d'accueil et d'intégration. Il m'a semblé ciblé à une population spécifique par son rhétorique : les Maghrébins.

En octobre, les nouvelles ont parlé de l'ouverture du Cité de l'Histoire de l'Immigration, parmi débat sur le moral d'un musée qui essaie de montrer une image de l'immigration. Au concert du group musical « Origines Contrôlées » le 12 octobre, la publique a exprimé leur une énergie libre par danse et bruit. Le groupe faisait partie du festival de « Origines Contrôlées » pour « des rencontres artistiques et citoyennes, avec la volonté de croiser le thème des discriminations actuelles, avec ceux du passé colonial de la France et de l'histoire de l'immigration. »² Une autre association au Mirail, Cofrimi (conseil et formation sur les relations interculturelles et les migrations), nous a invité à un débat mensuel. L'agence CADA nous y a présenté leur film court, « Bonjour la France, » sur les vies de quelques immigrés habitant en Toulouse.

¹ JLG, « Latifa. Un toit, des papiers et être tranquille, » TV Bruits, 22 Oct. 2006, 2 Déc. 2007 <<http://www.tvbruits.org/spip.php?article181>>.

² "4^{ième} édition 'd'Origines Contrôlées' du 12 au 19 octobre 2007" <<http://www.truc.abri.org>>.

Continuant en novembre, la association CiMADE a montré un festival « Voyages, regards croisés sur les migrations » avec les débats, films, et expositions artistiques pendant quelques semaines en novembre. Le but était « comprendre les principales causes des migrations, l'importance des mouvement migratoires à l'échelle de la planète qu'ils soient économiques ou politiques et les enjeux qu'ils représentent dans le relations entre le Nord et le Sud. »³ Ce festival a été coordonné avec le réseau européen Migreurop « pour objectif une sensibilisation à l'existence et au développement des camps dans lesquels sont maintenus enfermés les étrangers. »⁴ Après, par un contacte personnel j'ai assisté une animation organisé par un membre de l'organisation RESF pour bénéficier une famille sans-papiers qui a reçu une autre invitation de quitter la territoire française. Leurs enfants vivent avec des autres familles pour raisons économiques et de sécurité. Quelques jours plus tard je suis allée au tribunal administratif, où chaque jour j'ai vu des affiches pour des reconduites à la frontière. Quand j'en ai assisté, un après l'autre j'ai écouté les faits de l'arrête de l'individuel, la parole de son avocat, et le conseil objectif d'un commissariat. Il y avait des histoires de menace, terrorisme, mort, avec des raisons d'habiter en France d'étude, travail, et famille. Parfois le commissariat a fait une recommandation d'annuler l'expulsion et parfois pas. Cette dernière expérience m'a touché surtout. Mais comme je trouvais souvent la parole des groupes pour protéger l'idée de droits de l'homme émotive, il fallait étudier les chiffres et entendre les paroles.

On comprend mieux l'actualité si on sait le passé. La politique française par rapport à l'immigration avait changé pendant l'histoire, et c'est important de comprendre comment on arrive à la politique actuelle. L'action de changer de territoire ou du pays

³ Voyages, Regards croisés sur la Migration (Cimade, 2007).

⁴ Rapport d'activité 2003 (Cimade, 2004).

pour raisons diverses existe depuis longtemps. Les gens ont quitté leurs pays à cause de la faim et maladie, de persécution religieuse, ou pour commencer une nouvelle vie. Par contre, les États n'ont pas commencé à réguler ce déplacement il y a longtemps. Avec la mondialisation et le développement d'une communauté mondiale, les nations ont commencé à faire des lois pour régler l'immigration. Pour la France ces lois ont commencé à fonctionner par rapport à la situation économique de l'intérieur et la géopolitique.

La baisse de la fécondité au 19^{ème} siècle et l'industrialisation ont créé un grand besoin de main-d'œuvre en France, une situation unique par rapport aux autres pays européens.⁵ Avant la première guerre mondiale, la plupart des immigrants venaient des autres pays européens. « C'est vers 1910 que l'on peut situer le début de l'immigration des personnes originaires du Maghreb, « sujets » ou « protégés français. »⁶ La France a vécu aussi une grande immigration après les guerres de 1914-1918 et 1939-1945.⁷ En fait, c'est en 1919 que le gouvernement français a commencé à inciter les travailleurs pour compenser les morts de soldats. Par contre, en 1932 il y avait des lois/décrets qui ont rendu plus difficile l'installation de travailleurs étrangers.⁸ Puis, en 1945 l'Office National d'immigration (ONI) est créé pour recruter des travailleurs étrangers et la reconstruction après la guerre. Aussi en 1945, l'ordonnance du 2 novembre 1945 pour l'Entrée et séjour des étrangers en France est créée qui règle le droit pour les étrangers de venir en France et avoir une carte de séjour. Pendant les années soixante l'immigration du regroupement familial a augmenté pour ces main-d'œuvres et anciens soldats

⁵ INSEE, Les Immigrés en France (Paris : Jouve, 2005) 44.

⁶ INSEE 47.

⁷ INSEE 36.

⁸ INSEE 44.

algériens. Cette ordonnance, la plus importante jusqu'à 2005, aura été modifiée plusieurs fois par plusieurs administrations.

La fin de l'immigration économique arrive le 3 juillet 1974 par le gouvernement de Jacques Chirac à cause d'une crise économique.⁹ En résultat, aujourd'hui l'immigration consiste du regroupement familial, les étudiants étrangers, les demandeurs d'asile, et quelques cas particuliers. C'est les lois Bonnet (1980) et Peyrefitte (1981) qui autorise « le maintien des étrangers en instance d'expulsion dans les locaux surveillés par la police. »¹⁰ Cette rétention à cause de « l'entrée ou le séjour irréguliers deviennent des motifs d'expulsion au même titre que la menace pour l'ordre public. »¹¹ La distinction est surtout important, comme elle est la seule raison du convention européenne pour la suspension des droits juridiques. La loi Chevènement de 1998 crée l'asile « territorial, » rend plus faciles d'accès aux titres de séjour temporaires (surtout pour les étrangers très malades), et réduit la durée de rétention à douze jours.¹² Après le loi Sarkozy de 2003 qui permettent les familles d'y restent, les centres ont été modifiés pour les parents et enfants.¹³ La loi Villepin établit le principe « sur » et d'asile « interne » dans le pays d'origine, et finalement le Code de l'entrée, du séjour des étrangers et du droit d'asile de 2005 qui remplace les lois de 1945 et 1952.¹⁴ Ces lois forment la base pour créer les organisations qui les réalisent.

La France a créé aussi l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) en 1952 après elle a signé la convention de Genève. L'OFPRA est responsable

⁹ Cimade, Votre Voisin n'a pas de papiers : paroles d'étrangers (Paris : la fabrique éditions, 2006) 194.

¹⁰ Pierre-Henri Allain, Olivier Bertrand, Catherine Corollier, et Mourad Guichard, "Enfants: Attention rétention," » Liberation 6 Nov. 2007 : 2.

¹¹ Votre voisin 195.

¹² Votre voisin 198.

¹³ "Enfants: Attention rétention" 2.

¹⁴ Votre Voisin 198.

pour la décision du statut de réfugié. Les demandeurs enregistrent aux préfectures, qui d'abord les donnent une autorisation de séjour pour un mois. Les préfectures donnent les demandes à l'OFPPRA, et leur autorisation est renouvelée chaque trois mois pendant le processus.¹⁵ Le processus peut durer six mois à un an. Selon une formation avec l'association Cofrimi, à la préfecture il y a une liste des pays sûrs, d'où personne ne peut être réfugié. Si son pays ne fait pas partie de cette liste, il faut faire un dossier. Il y a des officiers de l'OFPPRA qui sont spécialisés par pays et qui y connaissent la situation actuelle. Ils examinent les événements et évidence des dossiers pour décider la validité de la demande. Environ 12% des demandeurs reçoivent le statut d'un réfugié, et ce chiffre augmente jusqu'à 16% après les demandes à la Commission des recours de réfugiés (C.R.R.). Les demande rejetés sont « convoqués par la préfecture qui, après le retrait du titre de séjour, leur notifiera une invitation à quitter le territoire, valable un mois. »¹⁶

Si les débutés décident de quitter le territoire volontairement, l'ANAEM les aide avec le financement. Par contre, s'ils ne décident pas de quitter le territoire, ils résident en France en situation irrégulière. Après la préfecture a connaissance de cette situation, il est leur responsabilité de les arrêter et les mettre dans un centre de rétention. Pendant les 48 heures après un étranger reçoit l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF), la personne peut faire une demande de l'annulation. Les personnes qui ont possédé un titre de séjour peut recevoir après l'obligation de quitter le territoire français (OQTF), valable un mois. Si « l'étranger fait l'objet d'une mesure d'éloignement forcé et qui ne

¹⁵ France Terre d'Asile, Centre de Formation, Missions des CADA, N agrément : 11751793175, 2006, « Ouverture d'un Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile » 2-3.

¹⁶ France Terre d'Asile 3.

peut quitter immédiatement le territoire français, »¹⁷ il peut rester dans un centre de rétention pour un maximum de 32 jours. Après, « l'étranger que l'administration n'aura pas réussi à reconduire devra être remis en liberté, souvent sans que sa situation ne soit régularisée. »¹⁸ Si les étrangers ne sont pas arrêtés, selon la Cimade « la très grande majorité de ces déboutés restera en France sans papiers. »¹⁹

Plus récemment, l'Assemblée Nationale a réussi une nouvelle loi en septembre, présenté par Mr Hortefeux. Elle oblige les étrangers qui ont au moins 16 ans et veulent profiter du regroupement familiale de prendre un examen qui montrent une connaissance forte de la langue et les valeurs françaises, et leurs familles en France doivent montrer un niveau de salarié qui peut gérer les membres qui veulent venir. Le ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement devient le chef de l'OFPPA aussi. Les deux aspects controversés sont la possibilité d'utiliser un test ADN pour affirmer l'affiliation maternelle et de faire des études sur des origines ethniques or raciales des personnes comme partie dans le cadre de l'intégration et la discrimination. Après plusieurs colloques de débat, en octobre le Sénat l'a ratifié aussi la loi. En novembre, le Conseil Constitutionnel a précisé en quelles situations les tests ADN peuvent être utilisés, et a supprimé l'usage des statistiques ethniques.²⁰

Pendant cette découverte de l'histoire de l'immigration en France, l'organisation actuelle, et la associative, je formulais des impressions de l'interaction entre l'État et la société. Toutes les changements et règles m'ont confondus, mais c'était important de

¹⁷ "La rétention administrative" <<http://www.lacimade.org>>.

¹⁸ "La rétention administrative."

¹⁹ Votre voisin 178.

²⁰ France, La documentation française, Loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile, 20 Nov. 2007, 5 Déc. 2007 <<http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-maitrise-immigration-integration-asile.html>>.

voir comment ils sont vécus. Evidemment il n'y a pas un accord entre l'État française et une partie de la société française qui continue à augmenter. Evidemment cette question de la tradition sociale, historique, et politique française est en train de changer en même temps que les autres prennent la parole. Je m'ai demandé si peut-être l'État et les associations s'occupaient deux sphères différentes, avec des rôles différentes. Enfin, j'ai conclu que les associations humanitaires compensent la défaillance de l'Etat dans la crise d'un modèle social français. Pour explorer la validation de cette hypothèse, j'ai centralisé le recherche autour des thèmes des liens association-état, valeurs de la société française, et les impressions de l'immigration.

La chose importante pour moi était de participer dans la communauté où j'ai fait ma recherche. Quand je suis arrivé en Toulouse, j'ai cherché un bénévolat en général. Par la suggestion de ma mère d'accueil j'ai commencé à travailler avec le Resto Bébé, où une ou deux fois par semaine je venais pour donner du lait, vêtements, et petits pots aux familles avec enfants. Naturellement il n'y a pas de chiffres pour voir la démarcation d'origine des familles, mais j'ai observé que le gros nombre de gens maghrébins et africains. Pendant le mois de novembre j'étais bénévole et participante régulière au repas-débats à TO7 aussi. Mon travail était d'accueillir des gens, servir le café, et les diriger aux outils disponibles. Ces positions m'ont permit un équilibre de deux types. D'un part, c'était une façon de vivre la vie associative en France et rencontrer les personnes en difficulté souvent d'origines étrangères. Ces rencontres ont validé l'actualité de ma recherche. D'autre part, les bénévoles m'ont permit de donner à la communauté des organisations qui ont pris leur temps de faire les entretiens avec moi.

Par rapport aux entretiens, j'ai décidé de parler avec deux types d'organisations : des associations humanitaires et des agences de l'Etat. Je voulais découvrir quel type d'interaction les deux groupes se sont maintenus et leur perspectives différentes de la société française et l'immigration. Après j'ai commencé, je me suis rendu compte que j'avais vraiment une troisième variable : les organisations publiques. Il en fallait parler parce qu'elles travaillent en même temps autour du thème de mon sujet, même s'ils ne sont pas des associations humanitaires. Les huit entretiens ont été réalisés pendant environ deux semaines. J'ai parlé avec trois associations, deux agences de l'État, et deux organisations publiques. Chaque entretien a duré entre 30 minutes et une heure pour répondre à neuf questions (trois pour chaque thème). Avant et après j'ai recherché l'histoire et l'organisations des ces groupes pour former une connaissance fondamentale du cadre de leurs réponses.

La première association humanitaire où j'ai réalisé un entretien est Les Restos Bébé. Elle est créé en 1994 par ses Statuts de L'Association qui l'établi comme « une association régie par la loi du 1 Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901. »²¹ Ces statuts démarque l'organisation, la mission, et les ressources de l'association. Le magasin est ouvert trois fois par semaine pour distribuer du lait maternisé (0 à 5mois et 5 à 12 mois) et des aliments divers comme les petits pots et farine. En addition, Les Restos Bébé donnent des choses divers comme les couches, lingettes, vêtements, pélouches, etc. en accord avec le stock. L'aide alimentaire n'est que pour des enfants jusqu'à un an, mais les frères et sœurs peuvent recevoir des vêtements aussi. Selon la brochure de renseignement, les familles candidats présentent leur carte d'identité, la carte de sécurité

²¹ Statuts de l'Association "Les Restos-Bebe" (07 Jul. 1994) 1.

sociale, les certificats de scolarité, bulletins de paie, retraite en pension, la fiche d'allocation familiales, le bulletin R.M.I., le quittance de loyer, le certificat de non-imposition, le talon d'ASSEDIC, et les pensions alimentaires. Après ils reçoivent un dossier qui doit être renouvelé chaque trois mois et une carte pour venir chaque quinze jours. Tous les dons sont écrits sur leur dossier et la carte par les femmes qui y travaillent et ne sont que bénévoles. En somme l'association est petite et sans affiliation nationale.

En 2003 le Conseil Général a créé une autre division des Restos Bébés avec une autre convention. Cette convention fournit du lait, des produits alimentaires, des couches, des produits d'hygiène, et des chauffeuses biberons aux familles « sans résidence stable. »²² Il y a un stock qui n'est que pour ces familles « SRS » et un matin par semaine désigné pour eux. Les familles reçoivent une quantité plus élevée une fois par semaine que les familles qui viennent à l'après-midi pour leurs enfants jusqu'à deux ans. Par contre, ils reçoivent l'autorisation par les travailleurs sociaux du pôle Enfance SRS du Conseil Général et des Unités Territoriales d'Action Médico Sociale du Conseil Général de venir pour un mois avec un renouvellement possible d'un mois en plus. Aucun document n'est nécessaire sauf une « fiche de liaison » signé par les travailleurs sociaux. Cette fiche indique le nombre d'adultes, le nombre d'enfants, et le mode d'hébergement.²³ En plus, l'association et le group unique qui garde la liste des personnes qui viennent.

Ensuite, TO7 est officiellement une « Maison de Chômeurs, lieu de rencontre et écoute. »²⁴ La création de l'association a été l'initiative des quelques protestants Réformés en 1983 au quartier du Mirail. Néanmoins, l'association garde une identité

²² France, Haute-Garonne Conseil Général, Convention (Restos Bébé, 2003).

²³ Convention (Restos Bébé).

²⁴ "T-O-Mirail," TO7, <<http://www.tomirail.net>>.

laïque parce à cause de son statut aussi comme association de 1901. Ils enseignent des formations de français aux adultes et enfants, affichent les petits-annonces pour l'emploi et le logement, fournissent des outils comme le téléphone, l'internet, et la photocopieuse, et donne de l'aide pour le processus pendant le cherche de travail. Par exemple, les accompagnements peuvent les montrer comment faire un CV, écrire une lettre, et les orienter selon leur besoin.²⁵ Comme organisation il y a les salariés et bénévoles qui gèrent l'association. Les habitants du quartier (et ailleurs) viennent pour boire un café et parler avec l'équipe ou les autres gens, et chaque jeudi il y a un repas-debat autour des thèmes différents. En plus, son journal « le Sept » sert pour montrer la vie de l'association et le quartier, et le site web « tomirail » fonctionne comme une « vitrine du quartier, de sa population, de son urbanisme, de ses atouts et de ses difficultés. »²⁶ Par rapport au quartier et les « 40 000 personnes [qui] y vivent, « le site essaie aussi de « présenter la richesse de la vie associative locale et de retranscrire au plus juste la parole des habitants. »²⁷ Souvent les gens qui viennent sont en difficulté économique et psychologique, donc c'est endroit d'aide holistique.

La troisième association humanitaire est le Cimade. C'est « une association œcuménique créé en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacés et regroupés dans les camps du sud de la France. »²⁸ Selon le site web, l'association avait travaillé avec les juifs pendant la deuxième guerre mondiale, pendant le France-Algérie réconciliation, et pendant l'indépendance et développement des anciennes colonies. Même si ses origines sont avec la jeunesse protestante, le Cimade travail avec des groupes Catholiques,

²⁵ TO7, Entretien personnel, 27 Nov. 2007.

²⁶ «T-O-Mirail.»

²⁷ «T-O-Mirail.»

²⁸ «La Cimade, parce qu'il n'y a d'étrangers sur cette terre » <<http://www.cimade.org>>.

orthodoxes, et laïcs pour défendre les droits des réfugiés et étrangers en France et le développement international. Il existe 60 groupes de Cimade en 12 régions, avec 105 salariés et 700 bénévoles. Depuis une convention de 1984 avec le Ministère des Affaires Sociales, le Cimade est aussi présent dans les centres de rétention. Ils font « l'accompagnement social et juridique pour des étrangers qui sont retenus dans les centres ou locaux de rétention pendant la procédure d'éloignement. »²⁹ Un service principal est « d'accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives. »³⁰ En Toulouse, lundi et jeudi matin les gens peuvent appeler le Cimade et expliquer leur situation. Après ils peuvent faire un rendez-vous avec un conseiller.³¹ Au-delà de ces actions sociales, le Cimade national donne des formations « en relation avec la loi sur l'immigration et la loi sur l'asile » des campagnes diverses, et des projets internationaux.³²

En plus à la vie associative, il y a aussi le rôle de grosse importance des agences de l'État. Ces agences travaillent dans le cadre social mais travers la politique officielle. Le Service Social d'Aide aux Emigrations (SSAE) a été créé par une initiative privée en 1926 et puis transformé au service public en 1936. En 1988, l'ONI est devenu l'Office des Migrations Internationales (l'OMI). La création d'ANAEM en 2005 est la fusion du côté administratif (l'OMI) et l'action sociale (SSAE).³³ L'organisation nationale consiste d'un conseil d'administration et un comité consultatif, et en plus six assistances sociales sous la direction territoriale. L'ANAEM accueille et oriente tous les étrangers, étudiants,

²⁹ «La Cimade.»

³⁰ «La Cimade.»

³¹ La Cimade, Entretien personnel, 14 Nov. 2007.

³² Rapport 5.

³³ «ANAEM: Agence National de l'Accueil des Etrangers et des Migrations, » (2005) <<http://www.anaem.social.fr>>.

travailleurs qui viennent en France. Pour les étrangers qui reçoivent une carte de séjour pour un signent un Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), renouvelable une fois. Le contrat garantit et oblige « une formation civique, un accompagnement social spécialisé si nécessaire, des informations pratique sur la vie en France et en fonction de son niveau de français une formation linguistique, pour un apprentissage de la langue. »³⁴ Cette appressintage de la langue et culture françaises a pour son but l'idée de l'intégration sociale. .

La deuxième agence est CADA, centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Elle fait partie en Toulouse de l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et l'Adulte (ARSEAA). Son responsabilité est « l'accompagnement administratif, social, médical, et hébergement pendant le processus d'asile »³⁵ avec l'OFPRA. Les salariés sont les travailleurs sociaux qui s'occupent des familles différentes. A cause du changement de la loi du 25 juillet 1952 par une circulaire du premier ministre le 26 septembre 1991, les demandeurs d'asile ne peuvent pas travailler pendant la demande.³⁶ Alors, ils reçoivent « une allocation globale sociale » de DDASS et les travailleurs sociaux essaient de les intégrer par des « activités sportives, culturelles et de loisirs. »³⁷ Quand les familles arrivent, ils signent aussi un contrat de séjour au centre. Ce contrat explique les conditions de vivre en CADA, l'appartement, comment ils mangement, le système scolaire et de santé, et recours après la fin du processus. Malheureusement il n'y a pas toujours la place. En 2004 il y avait 50 514 demandeurs

³⁴ “ANAEM.”

³⁵ “Le Centre de Sardelis,” <<http://www.arseaa.org/sardelis/sardelis.html>>.

³⁶ France Terre d'Asile 2.

³⁷ France Terre d'Asile 9.

d'asile avec 15 300 places disponibles.³⁸ S'il n'y pas la place, les familles reçoivent 300 euros par mois pour leur logement (ASSEDIC). S'ils ne réussissent pas, les demandeurs peuvent rester à CADA pendant un recours contre sa décision. Une autre agence, CPH, est responsable pour l'accompagnement des personnes ayant réussi avec leur demande jusqu'à 6 mois après la décision positive.

Le troisième groupe est les réseaux/organisations. Cette catégorie consiste des groupes qui sont politiquement actifs et autour de cette question d'immigration, mais leur rôle principal n'est pas de donner des services sociaux. Le premier entretien que j'ai réalisé a été avec la Ligue des droits des l'Homme. La ligue a été créée en 1898 après l'affaire Dreyfus, quand l'armée française a condamné un capitaine juif pour un meurtre qu'il n'a pas fait. Pendant les années suivantes, la ligue a engagé pour lutter pour les droits des travailleurs et la réhabilitation des soldats des guerres mondiales, contre le fascisme et la violence soufferte par les colonisés, etc.³⁹ Avec la lutte pour les libertés civique et la protection contre la discrimination, la LDH a pris aussi la question des étrangers en France et leur traitement. Par rapport à son organisation, il y a 8 millions adhérents en France, partagé parmi 300 sections. Les pouvoirs exécutifs comprennent 15 directeurs nationaux et un Comité centrale de 48 membres qui sont élu par suffrage direct.⁴⁰ Ce Comité intervient « auprès des pouvoirs publics et prend des positions publiques. »⁴¹ Le délégué avec qui j'ai parlé était claire que la Ligue n'est pas une organisation sociale, mais en même temps il y a 15 salariés permanentes qui administrent

³⁸ France Terre d'Asile "Etat du Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile et des réfulgiés en 2004" 2.

³⁹ Connaissez-vous la LDH ? (La Lignes des droits de l'Homme, Paris) 2-3.

⁴⁰ LDH, Entretien personnel, 15 Nov. 2007.

⁴¹ Connaissez-vous la LDH ? 6.

de l'aide juridique « autour de du thème des libertés fondamentaux. »⁴² Cette action se passe au niveau national, mais le conseil juridique continue au niveau local aussi.

Comme la LDH, Réseau Education Sans Frontières (RESF) est une organisation nationale avec des sections locales. Par contre, son nom explique clairement sa nature : il est un vrai réseau des autres. Plus spécifiquement, comme un militant du RESF m'a dit, « il fait la coordination des individuelles, enseignants, associations, syndicats, et groupes politiques. »⁴³ Il a été fondé le 26 juin 2004 par le texte fondateur « Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés, » et par Novembre 2007 221 organisations font partie du réseau.⁴⁴ Par exemple, la Cimade et la LDH sont membres. En plus, Toulouse Réseau Unitaire Citoyen (TRUC) est le collectif local. Les collectifs et membres du RESF organisent des manifestations, animations, publications, pétitions, etc. pour créer l'action publique et monter la pression sur le gouvernement.⁴⁵ En fait, le 16 Octobre 2007 au parlement Européen, l'alliance Solidar a donné le prix Silver Rose à RESF. Offert chaque année au parlement européen, ce prix est pour "les contributions exceptionnelles d'individus ou d'organisations pro-actives dans le combat pour la justice sociale...et qui consacre leur travail à l'avènement d'une société plus juste et plus équitable. »⁴⁶ L'organisation de son travail et souvent par l'initiative des individuelles qui cherchent des autres pour une mission spécifique.

Ce contexte m'a permit de connaître bien l'histoire et le travail de ces groupes. Parmi l'ensemble de ces associations, agences, et organisations il y a évidemment une diversité d'action et mission. Ils ne travaillent pas à part des autres, mais il existe une

⁴² LDH, Entretien.

⁴³ RESF, Entretien Personnel, 15 Nov. 2007.

⁴⁴ "RESF: Réseau Education Sans Frontières," <<http://www.educationsansfrontieres.org>>.

⁴⁵ RESF, Entretien.

⁴⁶ "Le prix Silver Rose," 2 Déc. 2007 <<http://www.solidar.org/DocList.asp?SetionID=27>>.

interdépendance si forte que la division entre eux n'est pas très claire. Pour découvrir la racine de cette relation ambiguë, j'ai posé des questions sur les financements. Le lien plus directe (mais encore très complexe) entre l'État française et les associations est les subventions. Toutes les associations humanitaires et aussi la LDH reçoivent des subventions des collectes locales (le Conseil Régional, le Conseil Général, et la Mairie), qui viennent des impôts locaux. Les subventions de la Mairie ne sont pas très intéressantes parce qu'ils ne sont que très peu. Par rapport au Conseil Général je trouve qu'il fournit la vie quotidienne des associations humanitaires. Pendant les deux entretiens avec les Restos Bébés, elles ont parlé principalement du Conseil Général et son rôle pour la création de la convention pour les SRS. « L'ensemble de l'association » comme les lumières et l'abonnement pour TO7⁴⁷ et « la fonctionnement » de la Cimade est fournit par le Conseil Général aussi.⁴⁸ Par contre, le Conseil Régional donne le financement pour des projets associatifs comme le journal et site web de TO7 et le Festival de Migration de la Cimade. Au-delà des ces financements locaux, ils sont tous subventionnés indirectement aussi par l'Etat (sauf le Resto Bébé). Comme il est officiellement une maison de chômeurs, pour TO7 ses subventions viennent dans la forme des « contrats aidés » pour les salariés avec le but de leur insertion sociale à la fin. Les subventions pour les sièges locaux de la Cimade et la LDH viennent de l'organisation nationale. L'Etat finance la nationale et après il est un choix interne pour l'utilisation de l'argent. La Cimade de Toulouse ne les utilisent que pour l'abonnement de la téléphone, l'Internet, etc.⁴⁹ Je n'ai pas des chiffres pour l'utilisation locale de la LDH, mais au niveau national le délégué m'a dit que les subventions sont pour les projets comme les

⁴⁷ TO7, Entretien.

⁴⁸ Cimade, Entretien.

⁴⁹ Cimade, Entretien.

formations de citoyenneté et la Maison de la Justice et du Droit en Paris.⁵⁰ Malgré ses subventions, toutes ces associations utilisent des grosses ressources au-delà de l'État. Ses ressources prennent la forme de l'argent à cause d'une affiliation religieuse dans le cas de TO7 et la Cimade, des adhérents de la LDH, ou des autres sources privées. Il y a aussi les dons de nourriture et vêtements, et surtout le travail indisponible des bénévoles qui gèrent par majorité ses associations. La Cimade reçoit aussi des subventions de l'ACSE et un Fond Européen pour des projets.⁵¹ La plupart du renseignement obtenu par les entretiens est pour les associations, parce que les ressources sont diverses et nombreuses. L'État finance bien sûr ses agences comme partie de son budget social. En général, le lien financier unique entre l'ANAEM et des associations sont pour des formations de français, obligatoires par le CAI.⁵² Par contre, les travailleurs sociaux de l'ANAEM et CADA proposent des associations qu'ils connaissent comme des ressources aux personnes qui ont besoin. Enfin, RESF ne reçoit rien de l'État.

Toutes ses chiffres montrent comment ses organisations peuvent vivre et quelques impressions de pourquoi l'État les gère. Néanmoins, les représentatifs m'ont parlé aussi des raisons en général pour l'aide dont qu'ils profitent. Parmi les associations humanitaires, les ressources sont évidemment résultats d'un besoin social. Selon les Restos Bébés, « il faut que l'État s'intéresse aux besoins sociaux. » L'obligation de l'État d'aider « les familles en difficulté » applique aussi avec la division pour les SRS, même s'ils n'ont pas les papiers qui les donnent une place sans le système social français. Comme Mirail est un quartier avec une grande concentration des personnes en difficultés,

⁵⁰ LDH, Entretien.

⁵¹ Cimade, Entretien.

⁵² L'ANAEM, Entretien personnel, 13 Nov. 2007.

les financements de TO7 sont dans le cadre du budget pour « la politique de la ville. »⁵³

L'aide juridique de la LDH et la Cimade est classifié aussi comme une aide sociale, comme sa présence de la Cimade dans les centres de rétention. La LDH, qui ne donne que de l'aide juridique est subventionné à cause de « l'ambiance publique » et « l'image importante » de l'association grâce à son lutte pour les droits pendant des années.⁵⁴

C'est logique aussi que l'État finance le processus d'accueil et du CAI de l'ANAEM et le travail social de CADA, un travail qui est contrôlé par la politique officielle.

On peut voir que les associations qui s'occupent de besoins sociaux, soit physiques, informatiques, ou idéologiques, sont subventionnées par l'État. L'État accomplit son rôle traditionnel comme responsable de la société à travers des associations comme lesquelles avec qui j'ai parlé. Par contre, ses subventions ne sont pas assez de réaliser leur travail. Le fait que les agences utilisent ses associations humanitaires comme partenaires est évidence d'un attachement privilégié mais encore à part. Le gouvernement local est plus présent comme ressources de tout façon, sauf les groupes avec une organisation nationale. Ce n'est pas une surprise non plus que RESF ne reçoive pas de subventions. Ils critiquent fortement la politique du gouvernement et ne donne pas de services sociaux. Néanmoins, il y a des organisations membres qui l'État subventionne. En plus, les financements sont fortement contrôlés pour des raisons mandatées par les bilans annuels obligatoires. J'ai assisté une réunion de bénévoles à TO7, et ils ont parlé de la difficulté de recevoir le financement pour un nouveau salarié qui va soutenir l'association en comparaison avec le financement pour un projet spécifique. En même temps ils ont exprimé un désir d'être diversifié économiquement,

⁵³ TO7, Entretien.

⁵⁴ Cimade, Entretien.

parce cette diversité les permet de maintenir leur indépendance de la politique du gouvernement. Les liens financiers les attache à cette politique et le solidifie le rôle du gouvernement dans la société française.

La deuxième thème qu'il faut adresse est l'idée de la société française : ses valeurs, les acteurs, et sa protection. Comment les missions des associations et les agences diffèrent si les deux travaillent dans le cadre social ? Quand j'ai posé la question des valeurs de l'association à son représentatif, tous les trois ont dit « la solidarité. » Autres valeurs incluent l'aide et le bénévolat selon les Restos Bébés,⁵⁵ la dignité, l'intégration, l'autonomie, et la liberté de conscience selon TO7,⁵⁶ et la justice, l'accueil, et les Droits de l'Homme selon la Cimade.⁵⁷ Selon L'ANAEM, l'agence existe pour la défense et l'application de la loi, et le respect et l'accueil des étrangers. Elle veut transmettre surtout aussi les valeurs de « Liberté, Fraternité, Égalité. »⁵⁸ CADA, qui accueille aussi des étrangers, soutient selon une représentative et officiellement « la dignité, l'intégrité, la vie privée, l'intimité, et la sécurité. » Selon la LDH, elle existe pour protéger aussi « liberté, fraternité, égalité » et la défense et légalité des droits.⁵⁹ Pour RESF, le droit d'assistance, la dignité, l'universalité des droits, et la citoyenneté sont ses hautes valeurs.⁶⁰ Quand ils en ont parlé, les valeurs étaient un mélange de leurs missions officielles et leurs propres idées des valeurs.

Parmi ses résultats, l'existence de similarités est évidente. La valeur en commun de solidarité pour toutes les associations est intéressante. On pense souvent de l'idée de

⁵⁵ Les Restos Bébé, Entretien

⁵⁶ TO7, Entretien.

⁵⁷ "Rapport d'activité" 2.

⁵⁸ ANAEM, Entretien.

⁵⁹ LDH, Entretien.

⁶⁰ RESF, Entretien.

solidarité relative au groupement contre un pouvoir ou une événement. C'est un état d'unité aussi. Ces associations ne sont ni unifiées par leurs missions, actions, ni l'organisation. Face aux besoins, elles sont unifiées quand même par le rôle elles prennent de gérer leur communauté. En fait, les associations ont plus de valeurs qui sont les mêmes avec des agences que parmi eux-mêmes. Les valeurs de CADA et TO7 sont quasi pareils. Les deux organisations travaillent pour l'intégration d'un groupe à la marge mais par les outils différents. La différence claire est qu'un but important de CADA est l'accompagnement pendant le processus d'asile, donc les travailleurs sociaux y essaient d'intégrer ces personnes par l'école, la vie du quartier, et des associations. Ils n'ont pas le droit de travailler. Par contre, TO7 espère pour l'autonomie des personnes qui viennent par leur travail. Même si les deux organisations n'ont pas complètement le même « clientèle, » cette différence d'une seule valeur montre une autre impression de l'idée d'intégration. Une autre comparaison intéressante est entre l'ANAEM et la LDH. Parmi toutes les organisations, elles sont les seules qui ont parlé des valeurs classiques de « Liberté, Fraternité, Égalité. » Mais l'agence soutient la loi actuelle et veut la voir appliqué, et l'organisation publique soutient les droits et veut changer la loi d'être en accord avec les droits. En fait, la travailleuse sociale de l'ANAEM a exprimé clairement la même idée pendant l'entretien : « Les associations travaillent pour défendre les droits des étrangers, mais les agences travaillent seulement dans le cadre de la loi. »⁶¹

Souvent quand on parle des valeurs d'une société et aussi de l'idée de droits, on parle de comment on peut les garantir. La question de qui est responsable change fortement par variable. D'abord, une représentative des Restos Bébés a choisi l'État comme l'acteur principal qui protège les valeurs et droits des citoyens français. Elle a dit

⁶¹ ANAEM, Entretien.

après que « les entreprises, associations, individuelles » qui s'occupent de la société, mais elle s'est rendue compte qu'ils demandent de l'argent de l'État. En plus, pour elle la religion est le seul acteur vraiment au-delà de l'État qui gère la société.⁶² Selon TO7, il y a « des organismes en fonctionnement de champs d'action » comme le magistrat pour la justice, le syndicat pour les travailleurs, la Cimade pour les étrangers, et les Maisons de Chômeurs pour les chômeurs.⁶³ Comme la question a concerné les droits de citoyens, le représentant de la Cimade n'a que répondu à la question simple (à la manière juridique), disant que l'État protège les droits de ses citoyens. La représentative de l'ANAEM a appelé l'agence « un outil du gouvernement est sa politique, » et a fait référence au film « Vivre ensemble en France » pour dire qu'elle considère l'État comme la transmetteur de la message des valeurs françaises. La représentative de CADA considère aussi l'État comme un protecteur des citoyens français par des moyens de «la judiciaire, les tribunaux, et la police. » Dans le cadre de son travail elle sait que l'État protège « officiellement » les étrangers et les demandeurs d'asile, mais en même temps ils craignent le gouvernement et surtout sa police.⁶⁴ En même temps, selon la même représentative de l'ANAEM, « c'est chaque agent qui respect ces valeurs individuellement. » Cette distinction entre le rôle officiel de l'agence et comment on choisit à agir au-delà du travail est faite plus tard pendant l'entretien avec CADA, mais par rapport à la discussion d'une autre question. Par contre, les organisations publiques prennent une position complètement différente. En fait, elle se considère comme « un vigil » pour le gouvernement avec des autres associations.⁶⁵ Ces associations sont « les

⁶² Restos Bébés, Entretien.

⁶³ TO7, Entretien.

⁶⁴ CADA, Entretien personnel, 21 Nov. 2007.

⁶⁵ LDH, Entretien.

médiateurs » pour la publique et « la force pour changer la politique » selon l'entretien avec la représentative du RESF. Elle prend la parole militant : l'État ne peut pas protéger les valeurs de la société parce qu'elle est « un bandit » et sans moralité « parce qu'elle ne respecte pas les droits des individuels. »⁶⁶

En général on peut voir que les associations voient plusieurs possibilités pour les acteurs qui protègent les valeurs et droits français. Comme ils reçoivent de l'aide de l'État, des individuels, et des autres associations, à leurs avis les acteurs sont aussi une toile d'action. C'est intéressant que les deux travailleurs sociaux font la distinction entre leur travail comme partie de l'agence et les choix qu'elles peuvent faire individuellement. Elles font leur travail pour l'État au cadre social, mais elles ont exprimé leurs propres opinions sur les lois. Les organisations publiques sont clairement contre la politique de l'État que concernent les étrangers avec qu'elles travaillent, donc l'État ne protège de tout les valeurs qu'elles veulent soutenir. Elles parlent des droits des individuels (pas seulement des français) et comment on doit les intégrer dans les lois françaises. Cette question montre la distinction par rapport à l'idée des droits- si on parle des citoyens ou une idée universelle. Comment les réponses varient sur la justification de leur travail ajoutent plus d'évidence sur le dilemme faite à cette distinction entre les droits de citoyens français et les droits universels.

Les acteurs qui font partie ces trois types d'organisations exécutent la mission du travail, mais elles tous se réfèrent aux documents particuliers qui montrer ses missions. Les Restos Bébés et TO7 ont parlé de « textes intérieures »⁶⁷ ou « statuts intérieurs »⁶⁸ comme les textes par lesquels ils s'organisent. Même si TO7 est laïque, dans ses statuts

⁶⁶ RESF, Entretien.

⁶⁷ Restos Bébés, Entretien.

⁶⁸ TO7, Entretien.

TO7 se parle aussi des Evangiles pour « le cadre éthique. »⁶⁹ Il faut avoir des textes fondateurs par le processus que la loi mandate pour la formation d'une association.

L'autre association, Cimade, se réfère au Convention Européen des Droits de l'Homme, le Cour de l'Europe, le Code d'Entrée et Séjour des Étrangers et Demandeurs d'Asile (CESEDA), et plusieurs circulaires dans le cadre de son travail juridique.⁷⁰ Les agences ne sont pas pareilles non plus. L'ANAEM possède aussi des textes internes qui définissent son mission et valeurs. Elle a mentionné encore une fois l'idée de la transmission de la mission par les textes externes. Un projet possible pour l'avenir et un travail ensemble avec des associations pour l'écriture d'un texte qui explique les droits des étrangers. CADA utilise un livre annuaire de documents que la représentative m'a donné. Il faut suivre les lois, circulaires, décret, et arrêtés qui sont écrits par le gouvernement français chaque an et en même temps respecter les droits des demandeurs d'asile de la convention de Genève de 1952. Au-delà des ces références qui ne s'appliquent majoritairement que la France, les organisations publiques choisissent les textes internationaux pour les représentent. En général la LDH fait référence aux toutes les chartes internationales que la France a signé, et plus spécifiquement la Déclaration Universelle des Droits des l'Homme et la Convention Européen des Droits de l'Homme. Enfin, le RESF utilise la Déclaration Universelle des Droits de l'Enfant quand il lutte de garder les enfants scolarisés en France. Il m'intéresse aussi aucune organisation sauf RESF se réfère au Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Sa raison es radicale : que toute personnes vivantes en France devraient avoir la citoyenneté française.

⁶⁹ TO7, Entretien.

⁷⁰ Cimade, Entretien.

Comme on voit avec l'autre question sur l'idée des acteurs qui protègent les valeurs et droits sociaux, les documents fondateurs montrent une distinction importante. Deux associations se réfèrent aux textes qui garantissent leur existence par l'État et deux associations se réfèrent à l'idée des droits au-delà de l'État. Les agences aussi se réfèrent à leurs textes fondateurs et les lois qui régulent leur travail. Et les organisations se réfèrent aux chartes internationales avec le désir de les voir intégrées par les lois internes. En somme, on doit demander cette question : qui est un citoyen et comment les étrangers impactent la société française ? Les immigrants viennent à cette société qui se trouve en crise et interagissent avec ses institutions et sa politique.

Toutes les associations, agences, et organisations avec qui j'ai parlé travaillent avec des immigrants en situations différentes. La question de l'immigration en France est toujours chaude, et je voulais voir si leurs réponses compareraient propos au changement de la société par l'immigration. Aux Restos Bébés, une représentative a utilisé l'expression « l'immigration choisie, » une expression créée par Mr le Président Sarkozy en référence à quel type de travailleurs peuvent venir. Pour elle, la France a besoin de l'immigration pour « les travaux pénibles. » Elle n'a pas critiqué la politique, mais à son avis « le gouvernement ne peut pas tout contrôler. On vit mieux dans l'ouest, donc c'est logique qu'ils veulent venir. »⁷¹ Aussi, elle a parlé du système que le gouvernement a mis en place de l'expulsion. À cause de ce système, les bénévoles de la division SRS voient venir de moins en moins de familles. En réponse elles vont faire un congrès avec le Conseil Général pour poser des questions.⁷² Le représentant de TO7 reconnaît aussi ces « raisons lourdes » des immigrants et considère le travail dur qu'ils font nécessaires, surtout pour

⁷¹ Restos Bébés, Entretien.

⁷² Restos Bébés, Entretien.

« quotiser la retraite et sa fonctionnement » à cause de la vieillissement de la France. Selon lui, l'immigration est « une richesse » et partie de l'histoire de la France, même si « la politique est que les immigrés sont responsables pour tous les problèmes. » Il veut que la France garde son image comme un pays d'accueil, et « un regard plus universel qui transcende les frontières. » La Cimade fait écho aussi à cet aspect historique, et il m'a dit que à peu près 27% de la population possède un parent ou grandparent étranger.⁷³ Il voit surtout dans l'administration « l'idéologie de l'extrême droit » et « l'idée du sang pur » par rapport au changement de qui vient (les Maghrébins/Africains vs. les Européens).

Les deux agences ont parlé aussi de « l'immigration choisie » et le besoin de la société française. Le travailleur social de l'ANAEM voit bien les règles durs que l'administration impose, mais en même temps pour elle l'immigration est « incontournable, une richesse personnelle, et une partie des échanges culturelles. » À CADA, la représentative voit le but des lois actuelles pour « lutter l'immigration, » malgré l'image traditionnel selon elle de la France comme une terre d'asile et la présence historique de l'immigration. Elle m'a dit qu'il y a des spécialistes qui disent qu'en 2010 la France va manquer assez de main d'œuvres : « c'est fou. »⁷⁴ Quand les organisations publiques font référence à l'immigration en France, ils parlent avec un perspectif international. La LDH voit l'immigration en France comme un résultat de ses colonies et les liens avec les pays francophones. Avec « l'embrassade de culture » et le besoin en France pour la simple raison qu'elle vieillit, la politique de « l'immigration choisie » est une politique qui « appauvrit les pays d'origine. »⁷⁵ Au niveau idéologique, selon le délégué « l'immigration est un agent politique... les problèmes dans les banlieues ou le

⁷³ Cimade, Entretien.

⁷⁴ CADA, Entretien.

⁷⁵ LDH, Entretien.

chômages : c'est eux. » Par rapport à son travail avec le RESF, la militante voit l'école comme la meilleure façon d'intégrer dans la société. Les enfants apprennent la langue et leurs parents aussi, donc « l'assimilation est automatique. » Elle position est encore une fois extrême, mais à son avis, « il ne sert à rien de mettre les barrières d'immigration, parce que la politique va changer. »⁷⁶ Les autres n'ont pas partagé la même désir de ne règle rien, mais le sentiment par rapport aux lois durs pour les immigrés était généralement négative.

La question la plus délicate par rapport à l'immigration concerne les personnes en situation irrégulière. Autrement dit, un « sans-papiers » est quelqu'un qui fait un délit par l'action d'être dans un autre pays. Les femmes des Restos Bébés aident des personnes sans-papiers parce qu' « ils sont bébés. »⁷⁷ À leurs avis, c'est la responsabilité de la police, les centres de rétention, et la préfecture de décider qui est légalement expulsable. Leur clientèle dit « qu'ils sont en attente de papiers, et l'association de sait pas la vérité. »⁷⁸ Donc, elles les aident quand même. L'équipe de TO7 essaie de « donner la parole » au Collectif de Sans-papiers, alors que « ils ne sont plus anonymes, mais ils ont un visage et un nom. »⁷⁹ Quand les gens viennent, ils les dirigent vers la Cimade et parfois les donnent les formations de français. Spécifiquement, quand il y a des gens internés aux centres de rétention, parfois ils écrivent des lettres de montrer leurs liens avec l'individuel. Pour la Cimade, typiquement ils ne travaillent qu'avec des personnes en situation irrégulière pour donner de l'aide juridique et intervenir aux centres de rétention. Ils n'essaient pas d'agir au dessous de la loi, mais par contre la Cimade

⁷⁶ RESF, Entretien.

⁷⁷ Restos Bébés, Entretien.

⁷⁸ Restos Bébés, Entretien.

⁷⁹ TO7, Entretien.

« essaie de trouver les lois favorables pour eux. »⁸⁰ Les associations travaillent dans le cadre de la loi par les moyens possibles et en accord avec les financements qu'ils reçoivent.

Officiellement, les agences sociales ne travaillent pas avec les sans-papiers. Après ils sont débutés, l'aide social est fini. Par exemple, l'ANAEM est « le premier pas » pour les étrangers qui viennent, donc cette agence n'a pas de contacte avec cette classification d'immigré. D'abord, ils s'occupent de « l'orientation, l'information, l'explication du processus et la présentation des services sociaux disponibles. »⁸¹ Les expulsions que la préfecture organise sont légales et après ANAEM finance le retour volontaire de ses personnes. À CADA, les travailleurs sociaux continue à aider les demandeurs qui ne réussent pas pendant un mois après la décision négative. Pendant « le mois de sortie,» ils essaient de les diriger vers des associations qui peuvent les aider et/ou les donner de l'aide juridique comme la Cimade et Amnesty.⁸² Ils appellent les écoles et le centre de santé pour les informer de leur situation aussi. Au-delà de cette responsabilité qui est encore garanti par l'État, « c'est un choix individuel si on veut maintenir du contact avec les débutés. »⁸³ Le passage de situation régulière à une situation irrégulière marque la fin de son contact avec l'État, sauf que le côté juridique. Avec cette situation, la LDH travaille comme la Cimade pour donner de l'aide juridique. Par contre, RESF se cache ouvertement (un paradoxe) les familles et surtout leurs enfants. Ils manifestent, organisent les pétitions et animations pour les soutenir, et les accompagnent au tribunal administratif. Ses actions sont directement contre les lois

⁸⁰ Cimade, Entretien.

⁸¹ ANAEM, Entretien.

⁸² CADA, Entretien.

⁸³ CADA, Entretien.

juridiques de l'État, mais comme ils ne reçoivent rien de l'État, ils sont libre de faire comme ils veulent.

À la fin de tous les entretiens et leurs analyses, on remarque la toile d'interaction association-agence-organisation dans la société française en général mais surtout dans le cadre de l'immigration et les sans-papiers. La dualité des lois (politique) et services (société) de cette question augmente leur interdépendance. D'un part, l'hypothèse est correcte vis-à-vis les le crise social. Les associations assument une partie du rôle traditionnel de l'État dans la société française, compensent pour la vieillissement de la population, et essayer de changer une image négative de l'étranger en France.

On observe que les associations aident des immigrés avec les subventions de l'État (par niveau national et local), mais ils ne sont pas assez. Ces mêmes associations aident aussi les personnes en situation irrégulière, soit avec la connaissance de l'Etat, soit au-delà du travail que l'État finance. C'est comme ces associations humanitaires s'occupent des personnes qui l'État ne peut pas décider comment elle devrait réguler. Quand la société prend en charge un groupe de personnes comme ça et même quand les travailleurs sociaux employés par le gouvernement se sentent obligé d'agir dans une façon contre leur rôle officiel, on peut voir une rupture entre la société et le gouvernement. En plus, cette rupture reflète la fin d'une image traditionnelle de l'État comme l'animateur de la société. Ses associations partagent souvent les valeurs et missions avec les agences de l'État pendant ils font le même travail, mais ils approchent ce travail d'un point de vue différent.

Les associations humanitaires réfléchissent à la vieillissement de leur société et voir l'immigration comme une opportunité de maintenir leur système social. Selon ma

mère d'accueil, cette image aussi est une partie de la raison que la France reçoit le plus demandes d'asiles en Europe. Le gouvernement paraît penser le contre, que le système social ne peut pas soutenir les étrangers qui veulent venir. Face au débat sur la loi Chevènement, le député de l'UMP Thierry Mariani a dit « alors que notre système de protection sociale connaît de grandes difficultés et que, pour le maintenir à flot, vous matraquez les familles françaises, imposez toujours plus les retraités et rationnez les soins, d'un autre côté vous incitez tous les malades à venir se faire soigner en France. »⁸⁴ Par contre, l'association la Cimade a réussi avec son demande pour l'installation de la loi de Chevènement après des manifestations, campagnes, et apparitions devant le Conseil d'État et la Cour européenne des droits de l'homme.⁸⁵ L'immigration paraît comme un danger pour le système social selon le gouvernement est un sauveur selon la société. Maintenant il est la responsabilité du gouvernement d'assurer l'avenir de ce système, mais les voix dominantes de la partie politique et sociale ne sont pas en accord sur la solution. Chaque loi concernant l'immigration qui est plus dure montre une l'administration qui craint son influence.

La troisième image d'une crise sociale française est évidente par l'image de l'étranger qui est subtilement négative. À mon avis, la création d'un ministre qui est responsable pour l'identité française en même temps qu'il s'occupe de l'intégration et l'immigration donne l'impression que les étrangers vont supprimer l'identité française. Quand l'administration parle des immigrés par rapport aux expulsions, quotas, et centres de rétention, on a l'image aussi des personnes punissable. Le discours parmi quelque groupes et que l'immigration est « une réponse simpliste au malaise social grandissant

⁸⁴ Votre Voison 48.

⁸⁵ Votre Voisin 48.

dans la société française. »⁸⁶ Les entretiens avec TO7 et la Cimade montrent qu'ils se sentent obligé de persuader le publique d'une autre image des étrangers qui viennent par le journal de TO7 ou le Festival des Migrations. Le gouvernement ne veut pas perdre l'identité française, mais les associations veulent montrer que l'immigration fait partie de cette identité. Le représentatif m'a parlé de deux discours en France : la partie qui regarde bien la durcissement de la loi face à la incapacité de la France d'accueillir tous les immigrés qui veulent venir, et l'autre qui par leur conscience veut garder l'image de la France comme un pays d'accueil. « C'est un sujet très dur, il fracture et divise la société. »⁸⁷ L'immigration oblige un peuple de se poser des questions de ses valeurs, ses traditions, et son avenir. Quand cette réflexion se passe en même temps qu'une société (comme la France) évolue naturellement, le peuple cherche la façon de maintenir leur identité pendant qu'il doit changer.

Les associations compensent pour la défaillance de l'État ; cependant, elles ne suffisent pas. Ces associations travaillent dans le cadre des lois qui existent pour la bonne raison qu'ils ont des missions humanitaires et ils reçoivent des subventions de l'État. Elles réalisent un rôle social nécessaire mais pas complète. Les représentatifs des deux agences de l'État montrent le rôle important de l'individuel comme un acteur sensitif dans la société. Les entretiens avec les organisations publiques comme la LDH et RESF montrent une position plus universel et plus internationale. Toute ensembles, ces groupes donnent un discours entre eux et avec la publique. L'ensemble des associations humanitaires, organisations publiques, individuelles, et discours est une définition générale de la société civile. À mon avis, c'est la société civile qui va changer

⁸⁶ Votre Voisin 7.

⁸⁷ TO7, Entretien.

définitivement le champ politique. C'est idée est en part contre mon hypothèse, mais en partie une développement de la question. La validité du travail des membres de la société civile vient de son rapprochement système gouvernemental démocratique et ses liens internationaux. Il faut avoir la grande organisation, surtout économique, de l'État. On doit préserver la tradition aussi du contrat social entre un gouvernement et ses citoyens. Mais chaque aspect de la vie change par l'influence internationale sur l'individuel, et la société possède la meilleure capacité d'adapter.

En France, le nombre des associations augment en même temps qu'on parle de la décentralisation de l'État française. Selon le Conseil de l'État en 2000, « le champs d'intervention du monde associatif a connu une telle extension qu'aucun pan de la vie en société de lui échappe aujourd'hui : à moins égards, le domaine associatif est aujourd'hui si large qu'il tend à s'approcher de celui universel de l'État. »⁸⁸ À l'époque de l'écriture du livre, La société civile face au pouvoir en 2003, 200 associations se créent par jour en France et 80% de la société participent à la vie associative.⁸⁹ Comme les États sont plus en plus complexes, elles sont plus en plus éloignées de l'influence de l'individuelle. Il me semble aussi que les gens parlent souvent de leur mauvaise impression du gouvernement et sa corruption. Le discours maintenant est que moins de personnes choisissent de voter parce qu'ils ne pensent que leur vote va rien changer. Dan le cas des élections présidentielles en France de 2002, Mr le Président Chirac a été élu à cause des milliards de votes de protestes contre l'extrême droit. Roger Sue, sociologue, écrit que « la crise du politique et le sentiment de malaise dans la démocratie sont moins les effets d'une régression que d'une progression de l'exigence démocratique dans la société civile,

⁸⁸ Roger Sue, La Société civile face au pouvoir (Paris : Presses de sciences Po, 2003) 46-47.

⁸⁹ Roger Sue 47.

à laquelle les institutions politiques actuelles ne savent ni ne peuvent répondre. »⁹⁰ Il propose que la société civile soit plus démocratique que le gouvernement. Par exemple, quand on voit l'organisation des groupes comme la LDH et aussi les associations (les élections, les comités), ils paraissent démocratiques en nature. Leurs actions sociales impactent en même temps la vie politique, mais par un moyen plus directe : avec leur participation au lieu d'une élection. Un exemple de cette idée est l'expression de la LDH en 1993 d'une « citoyenneté sociale. »⁹¹ Qu'est-ce que ça veut dire ? À mon avis, cette idée de citoyenneté reflète l'engagement des individuelles dans la société, un engagement que la sphère politique manque.

L'autre grand succès de la société civile en comparaison avec le gouvernement est son intégration internationale. Le discours des droits de l'homme et les liens internationaux de la société civile les mettent naturellement dans la sphère internationale. Comme les entretiens ont montrés, tous les groupes (mais surtout les organisations publiques) parlent de l'idée des droits de l'homme. L'intégration des droits de l'homme dans les lois internes est une tâche difficile. «Les droits de l'homme ne font effectivement pas une politique, même s'il constituent le socle de toute démocratie, »⁹² écrit Sue. À part de la religion, le concept des droits universels de l'homme est récent dans l'histoire humaine. C'est seulement depuis 1948 avec la Déclaration Universelle des droits de l'homme qu'on des documents officielles qui déclarent leur existences. Après ce document on trouve plusieurs déclarations similaires, comme le développement des conventions de Genève, la convention du conseil de l'Europe, et les droits d'enfants, minorités, et la terre. Une grande différence est que par la Convention Européen ses

⁹⁰ Roger Sue 7.

⁹¹ Connaissances-vous la LDH? 3.

⁹² Roger Sue 79.

droits internationaux ne sont pas seulement reconnus, mais protégés. « Le droit européen des droits de l'homme tend à assurer, au nom de valeurs communes et supérieures aux États, la protection des intérêts des individus vivant sous l'autorité nationales...intérêts infra-étatiques. »⁹³ En effet, c'est un paradoxe : les états Européennes sont commissionnées avec la responsabilité juridique de protéger ses droits mais les valeurs sont au-dessus. Par exemple, dès que les personnes arrivent en France, RESF considère que dès qu'ils ont « des droits comme n'importe quel citoyen. »⁹⁴ En revanche, le droit d'asile n'est pas garanti par le CEDH, même si le principe est établi par la Convention de Genève en 1952. La société civile ne doit pas diviser entre le contexte de qui devrait recevoir les droits de travail, d'alimentation, de vivre dans un pays. Evidemment ils appliquent à tous. TO7 prend l'idée des valeurs sans frontières à cause de sa base religieuse, la Cimade réalise des projets internationaux, la LDH est partie de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, et le RESF se réfère aux chartes internationales et a gagné un prix international. On peut voir que ces groupes font partie de la société civile et la société civile mondiale. À mon avis, la petite sphère de cette enquête donne une impression de la difficulté partout d'intégrer les droits universels au niveau nationale.

En comparaison avec les Etats-Unis, je pense que les français soient mal habitués d'agir au-delà de l'État à la sphère social. Ils ont une image de leur gouvernement comme l'animateur de la société. Peut-être le gouvernement devient seulement plus libéral économiquement ou peut-être le système social doit évoluer avec l'évolution de la société française. Une majorité de personnes pensent qu'on n'ait pas un système social

⁹³ Frédéric Sudre, La Convention Européenne des Droits de l'Homme (Paris : Les Presses Universitaires de France, 1990) 11.

⁹⁴ RESF, Entretien.

aux Etats-Unis. Je répondais qu'il y a système pour la sécurité sociale, mais il n'est pas au même niveau. Par contre, il me semble que la participation sociale des bénévoles y est plus forte pour compenser pour le manque de ressources. Selon le représentatif de la Cimade, « parce que leurs impôts financent beaucoup de services sociaux, les français ont l'idée que l'État s'occupent de tous les aspects sociaux... mais l'individuel et la société va avoir un rôle et pas seulement le gouvernement. » L'idée d'avoir un groupe d'individuels avec un rôle politique par leurs actions personnelles et associatives peut-être est américaine. Par exemple, une animatrice de CADA m'a reconnu comme une américaine par mon intérêt à la société civile. En plus, quand je pense de l'idée de l'intégration à l'américaine, il est perçu d'être réalisé par un travail. En France, l'intégration officielle est réalisé par la langue et les liens sociaux. Ces actions sont collectives, mais les autres sont plus individualistes. Enfin, je me sens comme le connais mieux la politique d'immigration française que l'américain. Si l'opportunité se présentera, je voudrais bien y faire une étude similaire sur la relation entre les associations et l'État (surtout avec l'immigration mexicaine).

L'enquête était à son origine un besoin personnel. En septembre j'ai écrit « je dois avoir de la foi en le gouvernement et sa capacité à agir effectivement pour le bonheur de la société. » Lorsque j'ai rencontré des personnes qui vivent des vies difficiles à cause les lois du gouvernement, je m'ai demandé si je devrais continuer sur mon chemin actuel par rapport à mon désir de travailler pour le gouvernement américain. Les lois paraissent souvent froides, injustes, et éloignés de l'idée des droits de l'homme. En même temps, je ne voulais avoir un attachement ni trop fort ni trop personnel, parce que à mon avis le côté sentimental annulerait mes résultats. Jamais ma vie n'avait-je été confronté si

complètement par une question comme celle-ci de l'immigration en France. Parfois la confrontation constante était lourde, mais mes bénévoles m'ont permis de contribuer à une communauté en besoin pendant que j'aie digéré mes études neutres. J'avais l'impression aussi que j'utilisais mes études (comme mes cours universitaires sur les gouvernements européens et la société civile mondiale) pour une situation réelle et actuelle. Je ne sais pas l'avenir, mais je sais que je peux travailler pour un gouvernement avec qui je ne suis pas toujours en accord. Comme une partie de la société civile je peux discuter, réfléchir, et faire des décisions avec une considération internationale.

En conclusion, l'immigration m'intéresse parce que c'est une question nationale et internationale en même temps. Sa complexité me bouleverse et m'engage. Je me sens toujours comme je n'arrive jamais à trouver des résultats ou des réponses claires. Les questions qui restent incluent : comment on peut gérer un système social si on doit respecter les droits de l'homme de vivre partout sur la terre ? Où est la division entre les droits de l'homme et du citoyen ? Comment on peut intégrer des droits universels avec les lois de nations souveraines ? Ces questions sont trop difficiles à résoudre mais sont pertinentes comme le monde devient plus petit. On va continuer de voir la tension entre la société et la politique, et on va continuer à voir les deux aspects changer.

Works Cited

Allain, Pierre-Henri, Olivier Bertrand, Catherine Corollier et Mourad Guichard. "Enfants, Attention rétention." Liberation 6 Nov. 2007 : 2-3.

"ANAEM: Agence National de l'Accueil des Etrangers et des Migrations." 2005.

<<http://www.anaem.social.fr/>>.

L'ANAEM. Entretien personnel. 13 Nov. 2007.

Bilan D'Activité SRS : année 2006. Les Restos Bébé. 2006.

CADA. Entretien personnel. 21 Nov. 2007.

"Le Centre de Sardelis." <<http://www.arseaa.org/sardelis/sardelis.html>>.

La Cimade. Entretien personnel. 14 Nov. 2007.

La Cimade. Rapport d'activité 2003. Paris : Cimade, 2004.

La Cimade. Votre voisin n'a pas de papiers : paroles d'étrangers. Paris : La fabrique éditions, 2006.

La Cimade. Voyages, Regards croisés sur les Migrations. Toulouse : Imprimerie 34, 2007.

"La Cimade : parce qu'il n'y a pas d'étrangers sur cette terre." <<http://www.cimade.org>>.

Connaissez-Vous la LDH ? La Ligue des droits de l'Homme, Paris.

France. La documentation française. Loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile. 21 Nov. 2007. 5 Déc. 2007

< <http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-relatif-maitrise-immigration-integration-asile.html>>.

France. Haute-Garonne Conseil Général. Convention. (Restos Bébés, 2003).

France Terre d'Asile. Centre de Formation. Missions des CADA. N agrément :
11751793175. 2006.

JLG. « Latifa. Un toit, des papiers et être tranquille. » TV Bruits. 22 Oct. 2006. 2 Déc.
2007 <<http://tvbruits.org/spip.php?article181>>.

"Ligue de droits de l'homme." <<http://www.ldh-france.org>>.

La Ligue des Droits de l'Homme. Entretien personnel. 15 Nov. 2007.

INSEE. Les Immigrés en France. Paris: Jouve, 2005.

"Le prix Silver Rose." 2 Déc. 2007. <<http://www.solidar.org/DocList.asp?SectionID=27>>.

"RESF : Réseau Education Sans Frontières." <<http://www.educationsansfrontieres.org>>.

Réseau Education Sans Frontières. Entretien personnel. 15 Nov. 2007.

Les Restos Bébé. Entretien personnel. 9 Nov. 2007.

Les Restos Bébé- SRS. Entretien personnel. 14 Nov. 2007.

Statuts de l'Association "Les Restos-Bebe. 07 Juil. 1994.

Sudre, Frédéric. La Convention Européenne des Droits de l'Homme (6^{ème} édition). Paris :
Presses Universitaires de France, 1990.

Sue, Roger. La société civile face au pouvoir. Paris : Presses de sciences Po, 2003.

TO7. Entretien personnel. 27 Nov. 2007.

"T-O-Mirail." TO7. <<http://tomirail.net>>.

"TRUC : Toulouse Réseau Unitaire Citoyen." <<http://www.truc.abri.org/-resf31->>.

"Vivre Ensemble, en France." Réalisé et écrit par Antoine Janbon et Quentin Wallen-
Leducq. Prod. NP TV. Online DVD. ANAEM. 20 Sept. 2007.

<<http://www.anaem.social.fr/>>.

Bibliography

Astier, Henri. "Sarkozy's Africa policy shift." BBC News Online : Africa. 26 Sept. 2007.

26 Sept. 2007 <<http://news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7014776.stm>>.

Blanchard, Pascal, Dir. Sud Ouest : Porte des Outre-Mers : Histoire Coloniale

d'Immigration des Suds, du midi à l'aquitaine. Toulouse : Éditions Milan, 2006.

"Contrat de Séjour : demandeurs d'asile en attente de décision de l'OFPRA."

Toulouse : CADA, 06 Déc. 2007.

"Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ONU (1989)- Texte intégral." 1999-

2007. Les Droits de l'Enfant. 13 Nov. 2007

<<http://www.droitsenfant.com/cide.htm>>.

L'Exil et le royaume. Dir. Sara Millot et Julien Gourbeix. DVD. 2004.

France. Assemblée Nationale. Immigration, intégration et asile. 24 Oct. 2007

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/immigration_integration_asile.asp>.

Gisti. Entrée et séjour des étrangers en France : ordonnance du 2 novembre 1945. Paris :

Expressions II, 2002.

Gisti. Sans-papiers mais pas sans droit (2^{ème} addition). Paris : Expressions II, 2002.

ONU. Département de l'information. Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

2000- 2007. 07 Nov. 2007 <<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>>.

Packet, Pierre. Les Institutions Françaises (9ème edition). Paris : Presses Universitaires

de France, 2001.

" Profile : Nicolas Sarkozy." BBC News Online : Europe. 16 Mai 2007. 26 Sept. 2007

<<http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/3673102.stm>>.

"Profile : Rachida Dati." BBC News Online : Europe. 18 Mai 2007. 26 Sept. 2007

<<http://news.bbc.co.uk/2/hi/europe/6596235.stm>>.

Savy, Nicole, et Michel Tubiana, Dir. L'Etat des droits de l'Homme en France. La Ligue des Droits de L'Homme. Paris : La Découverte, 2007.